



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI

Séance du 15 décembre 2022
Objet : Ressources humaines CLUB JEUNES

L'an deux mille vingt et deux et le 15 décembre à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, AILLAUD Marion, KERBOUA Yasmina, ROBERT Carole, BERNARD Myriam, HUBERT Armelle, et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, BONO Vicente HOLIET Samuel, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes AILLAUD Karine, MOUREN Sylvie MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, Mrs CHAMBRE Emmanuel, DEYE Manuel, DURAND Thierry, et AKLA Mohammed.

Procurations : Mr CHAMBRE Emmanuel a donné procuration à Mme MUNOZ Esteban, Mme Karine AILLAUD a donné procuration à Mme Yasmina KERBOUA, M. Thierry DURAND a donné procuration à M. Gilles GONCALVES.

Mme Yasmina KERBOUA a été désignée Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-

REÇU EN PREFECTURE Collectivités Territoriales.

le 16/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210401089-20221215-2022_08_54-

Conseil Municipal du 15 décembre 2022

Délibération n° 2022/08/54

OBJET : Ressources humaines CLUB JEUNES

Afin d'assurer le fonctionnement du Club Jeunes pour l'année 2023, Madame le Maire propose la création des emplois suivants pour le Club Jeunes

- Animation/direction Club jeunes : 1 CDD du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 pour 17h30/semaine annualisé, rémunéré à l'indice majoré 354 .
- Animation Club jeunes pendant les vacances scolaires : 1 CEE (du 13 au 24 février, du 17 28 avril, vacances de Toussaint et du 10 juillet au 4 août) rémunéré à 75€ brut par jour

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de renouveler le contrat à durée déterminée du 1^{er} janvier au 31 décembre pour 17h30/semaine annualisé. La rémunération est fixée selon l'indice majoré 354.
- - de créer un contrat CEE du 13 au 24 février, du 17 28 avril, vacances de Toussaint et du 10 juillet au 4 août) rémunéré à 75€ brut par jour

Malijai,
Le 15 décembre 2022
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2022

Application agréée E.legalite.com

99_DE-004-210401089-20221215-2022_08_54-